

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE
Préavis municipal n° 77bis/2025
Demande de crédit de CHF 68 000,00 pour la mise à jour des réseaux informatiques

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission technique (ci-après CT) constituée de messieurs Thierry Henry, Nathan Vannay et Christian Bovey a procédé à l'examen du préavis n°77bis/2025.

Elle a élaboré par échange de courriel une liste de question qui a été transmise à la Municipalité. S'agissant d'une légère mise à jour du préavis n°77/2025, la CT n'a pas jugé nécessaire de rencontrer la Municipalité.

La commission s'est réunie le 23 septembre 2025 afin de statuer et finaliser son rapport.

1. Documentation à disposition

La CT s'est basée sur les documents suivant pour établir son rapport :

- le préavis 77/2025 et les documents reçus lors de son étude ;
- le présent préavis 77bis/2025 auquel s'ajoutent les documents demandés et obtenus ci-dessous :
- les offres mises à jour des différents prestataires ;
- les réponses à nos questions.

2. Préambule

Ce préavis est une reprise du préavis 77/2025 pour lequel le conseil communal avait refusé d'entrer en matière. Il n'a que peu changé par rapport à sa première mouture. Pour l'analyse, la CT vous invite donc à vous reporter aux points 2 à 8 du [rapport de la commission technique](#)¹ de ce dernier.

3. Modification du préavis

La CT avait émis plusieurs souhaits dans son rapport dont plusieurs ont été pris en compte :

- Le matériel utilisé pour cette mise à niveau a été adapté, les différents équipements ont été revus en fonction de leur utilisation permettant une économie.
- Les problèmes de WIFI à la Villageoise n'étant pas lié à un manque de couverture, l'antenne sera remplacée, mais il n'y en aura pas une complémentaire.
- Une solution permettant de profiter des avantages tarifaires en achetant des packs d'heures a été trouvée.
- Les différentes suggestions au niveau de la configuration du réseau vont être mis en place.
- Le réseau téléphonique qui utilise aujourd'hui une infrastructure réseau séparée va être intégré sur les équipements informatiques. Cette opération simplifiera la gestion et permettra à terme de faire des économies. Bien que reliés sur des mêmes équipements physiques, les deux réseaux seront néanmoins séparés d'un point de vue fonctionnel ceci étant justement l'objet de ce préavis.

La CT souhaitait et souhaite encore que les différents contrats de connexion à internet soient réévalués et renégociés. Avec la reconfiguration du réseau prévue, c'est un des points essentiels permettant d'assurer un meilleur accès depuis les différents sites de la Commune. Faute de suffisamment de temps entre les deux préavis, cette partie n'a pas été traitée, mais devrait l'être l'année prochaine après la mise à niveau du réseau.

L'ajout des onduleurs ne faisait pas partie des recommandations de la CT. Le sujet a été abordé lors d'une séance avec l'un des prestataires. Bien que cela ne fasse pas partie du préavis, la CT estime ce sujet important, cependant il s'agira de bien étudier les racks qu'il est pertinent d'équiper. Pour les équipements critiques (salle machine et téléphonie) c'est effectivement indispensable pour garantir leur fonctionnement. En revanche, les sites distants ou le réseau informatique peuvent tolérer des pannes, les ordinateurs étant de toute manière inutilisable sans courant.

¹ Rapport de la commission technique sur le préavis n°77/2025 :

https://www.romanel-sur-lausanne.ch/fileadmin/documents/romanel-sur-lausanne.ch/Commun/documents/1_Administration_g%C3%A9n%C3%A9rale/10_Autorit%C3%A9s/10.01_Conseil_communal/10.01.05_Rapports/2025/77-2025_CT.pdf

4. Position de la CT

La CT est favorable à ce projet qu'elle estime nécessaire. Les solutions techniques et le choix du matériel sont adéquats et adaptés à la taille de la commune. Les modifications apportées au préavis vont dans le bon sens et permettent en outre de faire des économies par rapport à sa version originale.

La CT encourage la Municipalité à renégocier les contrats de connexion à Internet pour les différents sites comme elle a indiqué vouloir le faire l'année prochaine.

Les différentes actions prévues en marge de ce préavis vont aider à réaliser cette mise à niveau. La CT insiste sur l'importance de bien coordonner les opérations afin de limiter les impacts et durées de coupure, en particulier sur la téléphonie.

5. Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la CT adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n°77bis/2025 tel que présenté et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 77bis/2025 adopté en séance de Municipalité du 1^{er} septembre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis municipal n° 77bis/2025 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 68 000.00 TTC pour la mise à jour des réseaux informatiques ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement.

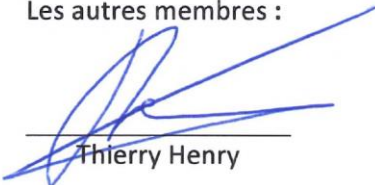
Romanel-sur-Lausanne, le 23 septembre 2025

Le Président-rapporteur :



Christian Bovey

Les autres membres :



Thierry Henry



Nathan Vannay